

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **13 janvier 2014**

Délibération n° 2014-4533

commission principale : **proximité et environnement**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à l'Association pour le développement de Korkoro (ADK) pour le projet Amélioration durable de l'accès à l'eau potable dans 3 localités de la commune de Gouraye en Mauritanie**

service : **Direction de l'eau**

Rapporteur : Monsieur le Conseiller Ferraro

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 3 janvier 2014

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 15 janvier 2014

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mmes Peytavin, Laurent, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéremian.

Absents excusés : MM. Arrue (pouvoir à Mme Pédrini), Assi (pouvoir à M. Calvel), Mmes Bab-Hamed (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Bailly-Maitre (pouvoir à M. Lévêque), MM. Balme (pouvoir à M. Plazzi), Fleury (pouvoir à M. Galliano), Genin (pouvoir à M. Jacquet), Guimet (pouvoir à M. Grivel), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Bernard R.), M. Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Mme Pallega, MM. Pili (pouvoir à M. Justet), Serres (pouvoir à M. Roche), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Vergiat (pouvoir à M. Lyonnet).

Absents non excusés : MM. Barge, Albrand.

Conseil de communauté du 13 janvier 2014**Délibération n° 2014-4533**

commission principale : proximité et environnement

objet : **Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à l'Association pour le développement de Korkoro (ADK) pour le projet Amélioration durable de l'accès à l'eau potable dans 3 localités de la commune de Gouraye en Mauritanie**

service : Direction de l'eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 30 décembre 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par délibération du Conseil du 19 mai 2003, la Communauté urbaine de Lyon a approuvé la modification de l'article 26-2 de l'avenant n° 14 au traité d'affermage entre Veolia eau et la Communauté urbaine, signé le 23 décembre 2002, créant un dispositif financier commun dénommé Fonds de solidarité et de développement durable pour l'eau ou Fonds eau.

Suite à la loi Oudin de 2005, la Communauté urbaine a décidé, par sa délibération du Conseil du 11 juillet 2005, d'engager jusqu'à 0,4 % des recettes eau et assainissement pour la solidarité internationale.

Le Fonds eau est aujourd'hui financé par la Communauté urbaine (350 000 €), par Veolia eau (300 000 €) et, depuis juin 2010, par la Lyonnaise des eaux (50 000 €). L'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse intervient également dans ce dispositif en fonction de ses critères de financement.

Ce dispositif a pour objectif de financer des actions de solidarité internationale visant l'accès à l'eau et à l'assainissement des populations des pays du Sud.

Il s'inscrit dans l'objectif défini lors du Sommet du millénaire des Nations Unies en 2000 de réduire de moitié la population n'ayant pas accès à l'eau dans le monde d'ici 2015 et dans la politique de coopération décentralisée et de développement durable de la Communauté urbaine soutenant les collectivités locales du Sud.

L'Association pour le développement de Korkoro (ADK) a été créée le 3 novembre 2011 par des personnes originaires de la Mauritanie pour venir en appui au développement de leur territoire d'origine. Elle se donne comme mission principale de contribuer au développement de son territoire d'origine par l'amélioration des conditions de vie des populations locales à travers :

- des actions de médiation sociale et d'animation de dialogue intergénérationnel en France,
- la participation pleine aux activités de la vie associative de leur commune d'origine,
- le portage et la mise en œuvre de projets de développement local (identification, planification, recherche de financement, mise en œuvre et suivi des actions) dans divers domaines (éducation, santé, hydraulique, etc.).

L'association a déjà réalisé un centre de santé, une pharmacie, le fonçage et l'aménagement d'un puits. Elle travaille dans la réalisation de ses projets avec le partenaire technique Groupe de recherche et de réalisations pour le développement rural (GRDR) qui assure l'appui/conseil technique et le reporting des actions et mène ses actions essentiellement sur fonds propres provenant des cotisations mensuelles et spéciales selon le budget du projet à réaliser.

Le projet présenté par l'association ADK couvre 3 villages (Campement, Foulé et Korkoro) situés dans la commune de Gouraye (région du Guidimakha) en Mauritanie. Ce projet est issu du plan d'action prioritaires (PAP 2008) de la commune de Gouraye qui, dans sa partie diagnostic, fait état d'un manque accru d'eau dans 3 localités, illustré par une couverture des besoins insuffisante et une situation sanitaire préoccupante. Le taux d'accès à l'eau potable dans la zone est de moins de 35 %. C'est dans ce cadre que l'association ADK, en partenariat avec la commune de Gouraye, a eu l'idée de mettre en place le projet d'accès à l'eau potable de ces 3 localités.

L'action a pour objectif d'améliorer l'accès durable à l'eau potable pour 2 700 habitants de Korkoro, Foulé et Campement et d'asseoir des pratiques durables d'hygiène et d'assainissement en vue de lutter contre les maladies hydriques. Les travaux consisteront à réaliser 3 puits modernes dans 2 localités et à réhabiliter un forage qui sera équipé d'une pompe à motricité humaine. Les actions d'accompagnement comprendront la mise en place des comités villageois de gestion des points d'eau, le renforcement de capacités des comités villageois pour une gestion durable du service de l'eau, l'élaboration et la mise en œuvre avec les comités de gestion des campagnes de sensibilisation sur l'hygiène et la salubrité autour des points d'eau.

Le projet est évalué à un total de 50 770 € et la participation sollicitée auprès du Fonds eau s'élève à 40 300 €.

Lors de sa séance du 27 novembre 2013, le comité de pilotage paritaire du Fonds eau a donné son accord pour le financement du projet. La contribution demandée à la Communauté urbaine est de 26 900 €, Veolia eau apportant 13 400 €. Une aide sera sollicitée par la Communauté urbaine auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse à hauteur de 13 400 € ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 26 900 € au profit de l'Association pour le développement de Korkoro (ADK) dans le cadre du projet d'amélioration durable de l'accès à l'eau potable dans 3 localités de la commune de Gouraye en Mauritanie pour l'année 2014,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et l'association ADK définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à :

a) - signer ladite convention,

b) - solliciter auprès de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse une subvention de fonctionnement d'un montant de 13 400 €,

c) - accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'instruction de ladite demande et à sa régularisation.

3° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget annexe des eaux - exercice 2014 - compte 6742 - opération n° 1P02O2197.

4° - La recette correspondante, à hauteur de 13 400 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget annexe des eaux - exercice 2014 - compte 748 - opération n° 1P02O2197.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 15 janvier 2014.